



Saint-Louis, le 24 mai 2017

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE NON FORMALISE ACQUISITION DE MANUELS SCOLAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Marchés publics de fournitures courantes et services

COLLEGE
LECONTE DE LISLE

L'Adjointe Gestionnaire
Catherine RIVIERE

Téléphone
02 62 91 97 87

Fax
02 62 26 20 22

Mél
Gestion.9740091f@ac-
reunion.fr

25, rue Leconte de Lisle
B.P. 96
97899 SAINT-LOUIS
CLC CEDEX 02

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - L'organisme

Pouvoir adjudicateur :

Collège LECONTE DE LISLE
25, rue Leconte De Lisle
97450 SAINT-LOUIS
Tél. : 02 62 91 97 60
Fax : 02 62 26 20 22

Représenté par : M. Patrick PRADINES, Principal

Adjointe-Gestionnaire : Mme Catherine RIVIERE

Comptable assignataire : Mme Jaya VICTORIEN, Lycée Antoine Roussin
97450 SAINT-LOUIS

B - Marché N° 01-2016

Acquisition de manuels scolaires pour la rentrée scolaire 2017-2018

C - Date de dépôt des offres : Le vendredi 16 juin 2017 avant 16 h 00

Chapitre 2 – PROCEDURE ET MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure de consultation :

Marché passé selon la procédure adaptée prévue par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Seule la langue française est acceptée.

Le présent marché revêt la forme d'un marché à bons de commande.

Le montant prévisible des achats est d'environ 47 000,00 euros.

Le présent document comporte 5 pages numérotées de 1 à 5.



Chapitre 3 - REGLEMENT DE CONSULTATION

A - Date et heure limites de dépôts des offres : LE VENDREDI 16 JUIN 2017 AVANT 16 H 00

B - Modalité d'envoi et adresse de réception

Les candidats transmettent leur proposition par enveloppe (avec la mention «ne pas ouvrir»), par voie postale ou remise directe à l'établissement contre un récépissé à l'adresse suivante :

COLLEGE LECONTE DE LISLE

Consultation pour la fourniture de manuels scolaires 2017-2018

25, rue Leconte De Lisle

97 450 SAINT-LOUIS

Télécopie : 02 62 26 20 22

Mail : ce.9740091f@ac-reunion.fr

C - Critères d'attribution

L'offre retenue sera la plus avantageuse économiquement, en fonction du critère énoncé ci-après :

- **le prix (avec remises) : 60 points** : le prix de l'offre est noté sur la base de la formule suivante :
60 x offre de prix la plus basse/ prix de l'offre considérée.

- **les conditions d'échange des manuels défectueux : 20 points**

. 20 points pour la gratuité des frais

. 0 point pour des frais divers (récupération comprise).

- **le délai de livraison : 20 points**

En cas d'égalité entre les candidats, il sera effectué un partage équitable en veillant à ne pas scinder en deux une collection (ex : manuel LV1 6^{ème}).

Le collège LECONTE DE LISLE se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Coordonnées pour toute demande de renseignements complémentaires :

Madame RIVIERE Catherine, Adjointe Gestionnaire, Tél. : 02 62 91 97 87

Chapitre 4 - DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de consultation

Achat de manuels scolaires pour l'année 2017 comportant la fourniture et la livraison :

- **Niveau 6^{ème}** : français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie :
26 manuels par matières.
LV1 (Anglais) : 208
- **Niveau 5^{ème}** : LV1 (Anglais), SVT, Physique-chimie : 182 par matières
- **Niveau 4^{ème}** : LV1 (Anglais) : 135,
LV2 (Allemand) : 26
SVT : 208
Physique/Chimie : 208

- Niveau 3^{ème} : LV1 (Anglais) : 208
LV2 (Espagnol) : 182
SVT : 208
Physique/Chimie : 208

Les candidats doivent soumettre leurs conditions tarifaires et de livraison.
Le choix du manuel, lorsqu'il répond au programme en vigueur, est un acte pédagogique qui n'appartient qu'aux professeurs de l'établissement. A la date de publication de cette consultation ce choix n'est pas encore effectué.

Article 2 : Allotissement

Le marché comporte un lot unique

Article 3 : Délai de validité

Le présent marché prendra effet à la date de sa notification pour une durée de six mois, non reconductible.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Le soumissionnaire devra fournir un devis détaillé TTC (prix et remises)
Les prix sont fermes et définitifs et incluent le transport, autres charges comprises.
Ils doivent être garantis jusqu'à la facturation après service fait.
Les candidats devront s'engager sur un délai de livraison.

Article 5 : Modalités d'exécution

Lieu de livraison : Collège LECONTE DE LISLE - 25, rue Leconte De Lisle - 97450 SAINT-LOUIS

Le service de l'intendance devra être informé de la livraison au moins 2 jours ouvrables à l'avance afin de prendre toutes les dispositions utiles à son bon déroulement.
Les livraisons des manuels devront avoir lieu aux heures d'ouverture de l'établissement :
Du lundi au vendredi de 07 H 30 à 16 H 30, le mercredi jusqu'à 12 H 00.

Les délais d'exécution englobent le temps d'acheminement des manuels par l'attributaire du marché via ses fournisseurs, de livraison au collège. Ce délai peut être prolongé pour un nombre de jours égal à celui pendant lequel des événements imprévisibles lors de la remise des offres non imputables au fournisseur retenu ont rendu impossible la livraison des manuels. Au cas où le délai contractuel visé à l'acte d'engagement ne serait pas respecté, la Personne Responsable du Marché peut résilier le marché aux torts du titulaire, sans préjudice de l'application des pénalités de retard.

Le fournisseur retenu reçoit un bon de commande. L'exécution du délai de livraison contractuel sera la date d'envoi du bon de commande, par télécopie, par mail ou par courrier (+ un jour). Toute livraison exécutée sans bon de commande ne sera pas payée au titulaire.
Les manuels livrés par le titulaire doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison daté qui précisera :

- la personne publique contractante.
- le nom et l'adresse du fournisseur.
- le numéro SIRET ou SIREN.
- L'identification, les numéros ISBN et les quantités des manuels livrés.
- Le lieu et la date de livraison.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

- Le présent cahier des charges signé par le candidat valant acte d'engagement
- La proposition chiffrée du candidat, précisant les conditions tarifaires, les délais et les conditions de livraison, ainsi que les conditions d'échange des manuels défectueux.

Article 7 : Modalités de règlement

Sur présentation d'une facture en bonne et due forme, le mode de règlement est le virement administratif. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture par l'administration du collège, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification. Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Conformément au Décret N° 2013-269 du 29 mars 2013, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours de laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat.

Les intérêts moratoires appliqués sont calculés sur le montant total toutes taxes comprises, diminués de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 €.

Aucun acompte, ni aucune avance ne sont prévus.

Article 8 : Différends et litiges

Tout différend pouvant naître de l'exécution du présent marché devra faire l'objet au préalable d'un règlement amiable.

Chapitre 5 - DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- . que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- . qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- . qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- . Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- . Pays membre de l'OMC

Le Principal,
COLLEGE LE CONTE DE
Patrick PRADINES
Le Principal
B.P. 90 - 67899 SAINT-LOUIS

Chapitre 6 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Ayant son siège social à :
(adresse complète)

N° de téléphone :

E-mail :

Immatriculation à l'INSEE :

- N° d'identité d'entreprise (SIREN 9 Chiffres) :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- Numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

2°) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi N) 52 - 401 du 14 avril 1952.

3°) **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (Cf RIB joint) :

Bénéficiaire :

Etablissement bancaire :

IBAN :

Code BIC :

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") et cachet de la société